

GREFFE
du Tribunal de Commerce de
ABBEVILLE
François SINGER, Greffier
BP 35
80103 ABBEVILLE CEDEX
****MINITEL:08-36-29-11-11****

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

S.A à Conseil d'Administration
SOCIETE NOUVELLE A et G LENNE

80570 DARGNIES

Dépôt effectué par :

FIDAL
5 à 13 Rue du Champ de Mars
BP 440

80100 ABBEVILLE

Numéro RCS : ABBEVILLE B 329 095 905

<2274/1984B00019>

Pièces déposées le 17/07/2002

Numéro : 2200500

P.V. D'ASSEMBLEE du 27/06/2002
- CHANGEMENT ADMINISTRATEUR

*** CE DOCUMENT N'EST PAS UNE FACTURE ***

Le Greffier,



" SOCIETE NOUVELLE A & G LENNE "
S.A. au capital de 564.720 Euros
SIEGE SOCIAL :
80570 - DARGNIES
329.095.905 RCS ABBEVILLE

EXTRAIT

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 JUIN 2002

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2001

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

Le **27 JUIN 2002**, à **14 Heures 30**, les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation du conseil d'administration.

La convocation a été faite par lettre adressée à chaque actionnaire sous pli recommandé, 

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur **Gérard LENNE**, président du conseil d'administration.

Sont scrutateurs de l'assemblée les deux membres disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction : Madame **Brigitte LENNE** et Monsieur **Arnaud LENNE**.

Le bureau de l'assemblée désigne pour Secrétaire : Mademoiselle **Florence LENNE**.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du quart des 3.120 actions formant le capital et ayant le droit de vote. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Sont mis à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société
- une copie de la lettre recommandée de convocation adressée à chaque actionnaire
- la copie de la lettre de convocation adressée sous pli recommandé au commissaire aux comptes, accompagnée de l'avis de réception.
- la feuille de présence.
- et les pouvoirs et bulletins de vote.

Pour être soumis à l'assemblée, sont également déposés :

- les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2001
- le rapport de gestion du conseil d'administration et ceux du commissaire aux comptes
- le texte des projets de résolution.

Le président déclare que les actionnaires ont eu la faculté d'exercer, préalablement à la réunion, leur droit de communication, selon les dispositions du code de commerce.

Le président rappelle alors l'ordre du jour :

- **rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 Décembre 2001,**
- **rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées à l'article L225-38 du code de commerce,**
- **approbation des comptes annuels et de ces conventions,**
- **affectation du résultat**
- **nomination d'un administrateur**
- **renouvellement des mandats de Monsieur Claude HESDIN, commissaire aux comptes titulaire, et de son suppléant**
- **fixation des jetons de présence alloués au conseil d'administration.**

Puis il donne lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et présente à l'assemblée les comptes annuels.

Lecture est ensuite donnée des rapports du commissaire aux comptes.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

(le reste omis jusqu'à.....)

QUATRIEME RESOLUTION - NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

L'assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateur Monsieur **Arnaud LENNE** demeurant à **80570 - DARGNIES, Rue de la Chapelle**, en remplacement de Madame Josette LENNE, administrateur démissionnaire.

Monsieur **Arnaud LENNE** exercera ses fonctions jusqu'à l'expiration du mandat de son prédécesseur, soit jusqu' à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2004.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur **Arnaud LENNE** a déclaré accepter ses fonctions.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Président

Les Scrutateurs

Le Secrétaire

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, possibly 'J. Lenne', written over a horizontal line.